

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 MAI 2016

Le 02 Mai 2016, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Samonac, sous la présidence de Madame Marie-Lise GIOVANNUCCI, Maire.

L'ordre du jour était :

- 1) Lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente
- 2) Délibération sur l'amendement du 12/02/2016 voté par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde ramenant de 5 à 4 le nombre des CDC
- 3) Présentation des dépenses concernant la section investissements
 - ✓ Validation du choix du fournisseur pour le remplacement du cumulus de la salle polyvalente
 - ✓ Choix du fournisseur pour le changement de menuiseries dans les logements sociaux
 - ✓ Validation du devis de JVS/ évolution du logiciel de comptabilité
 - ✓ Choix du fournisseur pour les travaux d'élagage des arbres appartenant à la municipalité
 - ✓ Honoraires Cabinet Coutures relevés topographiques
 - ✓ Honoraires Maître d'œuvre pour CAB situation n°1 (Trouillot / Even BTP)
- 4) Délibération sur changements de statuts du SIRP à compter du 01/01/2016 suite modifications apportées par les services de la Sous-Préfecture
- 5) Délibération sur convention entre la municipalité de Samonac et le SIRP pour la refacturation à prix coutant des photocopies comptabilisées sur compteur SIRP du copieur
- 6) Délibération sur embauche en CAE d'un agent technique à temps partiel 20h semaine à compter du 22/08/2016
- 7) Délibération nécessité de bornage morceaux de terrains permettant la création du chemin du futur lotissement de Tallet
- 8) Délibération sur régularisation notariée bandes de terrains voirie Tourteau M. et Mme BAUP
- 9) Point sur la CAB : restitution de l'état financier présenté par le service financier du Département. Choix des tranches et de leurs ordres de commencement de travaux
- 10) Informations et questions diverses

Date de convocation du Conseil municipal : 25 Avril 2016

Etaient présents : Mesdames Marie-Lise GIOVANNUCCI, Marie-Fabienne DUPUY, Nathalie NICOLET, Messieurs Michel AUDOUIN, Jean-Marc MALAGANNE, Thierry GAYET, Bernard SOU

Etaient absents : Madame Claudine COUCHINAVE (*pouvoir à Marie-Fabienne DUPUY*), Monsieur Henri PLANDE (*pouvoir à JM MALAGANNE*), Monsieur Olivier GONZALEZ (*pouvoir à Th . GAYET*).

Secrétaire de séance : N. NICOLET

LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE.

DELIBERATION SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL, nouveau PERIMETRE DE L'EPCI DU CANTON DE BLAYE. DU CUBZAGUAIS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de délibérer dans les 75 jours à compter de la réception de la notification de Monsieur le Préfet.

Vu l'article 33 de la loi N° 2015-991 du 07 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article L 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde arrêté le 29 mars 2016, notamment ses articles 11 et 12,

Vu le délai légal de 75 jours visé à l'article L.5210-1-1.IV du CGCT précité court à compter de la réception **de la lettre de notification du préfet reçue le 13 avril 2016,**

Vu l'arrêté préfectoral fixant le projet de périmètre portant extension de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BLAYE des communes suivantes, membres de la communauté de communes du Canton de Blaye ; BERSON ; BLAYE, CAMPUGNAN, CARS, FOURS, PLASSAC, SAINT-GENES-DE-BLAYE, SAINT-MARTIN-LACAUSSADE, et SAINT-PAUL étendue aux communes de GENERAC, SAINT-CHRISTOLY-DE-BLAYE, SAINT-GIRONS-D'AIGUEVIVES, SAINT-VIVIEN-DE-BLAYE et SAUGON, membres de la communauté de communes Latitude Nord Gironde

et aux communes de BAYON-SUR-GIRONDE, COMPS, GAURIAC, SAINT-CIERS-DE-CANESSE, SAINT-SEURIN-DE-BOURG, SAMONAC et VILLENEUVE, membres de la communauté de communes du Canton de Bourg.

Vu la gouvernance selon la répartition de droit commun proposée,

Après avoir pris connaissance de ces observations et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** considérant que ce nouveau Projet de Périmètre de l'EPCI de la Communauté de Communes du Canton de Blaye ou du Cubzaguais va à l'encontre des intérêts de nos administrés, et de sa représentativité car **il supprime la CDC de Bourg , découpe son territoire en 2 parties (7 communes vers Blaye et 8 Communes vers le Cubzaguais)**

- REFUSE le Projet de Périmètre de l'EPCI de la Communauté de Communes du Canton de Blaye ou du Cubzaguais tel que proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité le projet proposé par le Préfet et vote à l'unanimité l'alternative de regrouper les 5 CDC (Cubzaguais, Latitude Nord-Gironde, Blayais, Bourgeais, Estuaire).

PRESENTATION DES DEPENSES CONCERNANT LA SECTION INVESTISSEMENTS

Validation du choix du fournisseur pour le remplacement du cumulus de la salle polyvalente

Devis de M. MARCHAND : 624€ TTC

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité.

Choix du fournisseur pour le changement de menuiseries dans les logements sociaux

Mme le Maire présente les devis réalisés pour le changement des menuiseries extérieures PVC des logements sociaux. M. AUDOUIN a demandé des variantes. Il a également pu négocier une remise commerciale.

Le mieux-disant reste MC BOUTIQUE / BERSON

aux n° 2 et 4 allée des Vignes

porte cuisine x 2 et porte fenêtre x 2 car les 2 logements ont des problèmes de menuiseries vrillées empêchant une fermeture correcte / **Montant 2.843,55€ TTC (montant MENUISELEC / 3.639,60€ TTC)**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote POUR le devis de MC BOUTIQUE à l'unanimité.

au n° 17 allée de Tourteau

1 porte fenêtre 2 battants et son volet roulant, 2 portes-fenêtre 1 battant et leurs volets battants en PVC, à l'étage 1 paire de volets battants PVC / **Montant 5.494,87€ TTC (montant MENUISELEC / 7.993,70€ TTC)**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote POUR le devis de MC BOUTIQUE à l'unanimité

Validation du devis de JVS/ évolution du logiciel de comptabilité

Mme le Maire informe du changement de logiciel de comptabilité imposé par JVS et du besoin en formation lié pour l'agent administratif. La proposition s'élève à 1.776,60€ TTC. Il est souligné que ces mises à jour obligatoires et formations de l'agent sont très élevées mais ne pouvant faire appel à la concurrence ces montants sont imposés. Mme le Maire informe avoir néanmoins négocié une remise commerciale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR le devis de JVS – 2 abstentions : B. SOU et M-F DUPUY

Choix du fournisseur pour les travaux d'élagage des arbres appartenant à la municipalité

Deux devis sont présentés :

OTH / SAMONAC deux devis pour un montant total de 1.638€ TTC et SARL AQUITANIAROMATICA/ ST CIERS D'ABZAC deux devis pour un montant total de 2.210,54€ TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote POUR la proposition de OTH / SAMONAC à l'unanimité

Honoraires Cabinet Coutures levés topographiques : 942,00€ TTC

Mme le Maire informe des besoins de levés topographiques liés à la convention d'aménagement de bourgs. Le cabinet COUTURE a été démarché. Une proposition d'honoraires de 942,00€ TTC est présentée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote POUR le devis du cabinet COUTURES à l'unanimité

Honoraires Maître d'œuvre pour CAB situation n°1 (Trouillot / Even BTP)

Mme le Maire informe des premiers frais relatifs à l'étude de la convention d'aménagement de bourgs

Paul TROUILLOT : 2.317,22€ ttc et EVEN BTP : 993,10€ TTC pour l'avant projet-sommaire

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote POUR les demandes de participation des Ets PAUL TROUILLOT et EVEN BTP concernant l'avant-projet sommaire à l'unanimité

CHANGEMENTS DE STATUTS DU SIRP AVEC EFFET RETROACTIF A COMPTER DU 01/01/2016

Mme le Maire informe du changement des statuts du SIRP voté lors du conseil syndical du 27/04/2016. La principale modification portant sur la modification de l'appel à participation des communes passant d'une règle de répartition suivant le nombre d'habitants par commune à 50% nombre d'habitants par communes & 50% nombre d'enfants scolarisés de chaque commune + 1/3 des hors commune avec effet rétro-actif au 01/01/2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité

MISE EN PLACE CONVENTION REFACTURATION DES COPIES PAR SAMONAC A PRIX COUTANT AU SIRP

Mme le Maire informe que depuis la mise en place des travaux de photocopie via le copieur de Samonac, un sous-compteur a été mis en place pour le SIRP. Chaque copie étant facturée à Samonac par son prestataire DOCUMENT CONCEPT, il est proposé de mettre en place une convention de refacturation du nombre de copies du SIRP à prix coûtant (sur fourniture d'un double de la facture trimestrielle). Les tarifs appliqués seront le reflet des factures. Tarif au 01/04/16 coût copie noire 0.0062 € HT / coût copie couleur : 0.0618€ HT (TVA applicable 20%),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité

EMBAUCHE EN C.A.E. d'un agent technique à temps partiel 20h semaine à compter du 22/08/2016

Mme le Maire informe que le départ en retraite de l'agent technique nécessite un recrutement. La décision prise consiste à embaucher un agent technique à temps partiel sur une quotité de 20h semaine (mercredi après-midi, jeudi et vendredi). Afin de répondre aux besoins il est proposé d'embaucher une deuxième personne à compter du 22/08/2016 ayant un statut de CAE (contrat aidé par l'état) présent aux mêmes jours et heures que l'agent contractuel qui sera son tuteur (*durée de 1 an avec possibilité de reconduction*).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité

BORNAGE MORCEAUX DE TERRAINS PERMETTANT LA CREATION DU CHEMIN DU FUTUR LOTISSEMENT DE TALLET

Mme le Maire informe que suite à la décision du Conseil Municipal en date du 25/01/2016 il convient de procéder au bornage des morceaux de terrains (104 m² + 36m²) préalable à leurs acquisitions. Il convient également de procéder au bornage des terrains d'un autre administré concernant cette fois des échanges de parcelles. Dans les 2 cas les bornages sont nécessaires dans le but de disposer du terrain nécessaire à la création du futur chemin

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité

REGULARISATION NOTARIEE BANDES DE TERRAINS TOURTEAU M. Mme BAUP

Mme le Maire informe que suite à différentes anciennes délibérations 02/06/1984-14/08/1981 et 28/03/1995 les régularisations des bandes de terrains utilisées pour élargir les voiries n'ont pas fait l'objet de régularisations d'achat au franc symbolique suite à des dossiers restés en souffrance à l'office Notarial. Un couple d'administrés s'est manifesté et souhaite la régularisation des bandes de terrains à l'euro symbolique (parcelles B738 / B748 / B749. Il convient donc de relancer l'étude détenant les dossiers pour donner une suite favorable à cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote POUR à l'unanimité

POINT SUR LA CAB : RESTITUTION DE L'ETAT FINANCIER PRESENTE PAR LE SERVICE FINANCIER DU DEPARTEMENT / CHOIX ET ORDRE DES TRANCHES

Mme le Maire restitue l'état financier établi par les services du Département. Mme le Maire souhaitait avoir cette analyse afin de bien cibler le montant maximum d'endettement pour la commune et assurer ainsi la pérennité pour le budget municipal des futures années et les générations à venir et les besoins d'investissements autres.

Il est rapporté qu'une validation de l'ensemble des tranches conduirait inévitablement à la vente de l'ensemble du foncier et à une augmentation des 3 taxes de 8% l'an pendant plusieurs années ce qui n'est pas envisageable.

Le montant initial de la CAB (hors-éclairage) s'élevait à 918.495,60€ TTC en 2013. Le Maître d'œuvre ayant remis ses chiffrages de l'avant projet définitif, le montant s'élève aujourd'hui (avec éclairage) à 1.173.584,40€ TTC. Il est constaté que le maître d'œuvre a de son propre chef implanté des éclairages importants ne correspondant pas au projet initial et majorant considérablement le projet. Cela lui sera notifié afin qu'il reprenne son dossier. Il est possible de diminuer en partie le coût des matériels urbains ou massifs paysagers mais **l'étude financière restituée par le Département indique clairement que la commune ne doit pas s'endetter à une hauteur supérieure à 570.000€ TTC frais de maîtrise d'ouvrage compris sans compromettre l'équilibre financier de la municipalité.** Dans ce sens des simulations partielles complémentaires ont été demandées au Département afin de recalculer les subventions suivant les combinaisons retenues. Ensuite un conseil municipal spécial CAB validera l'avant-projet définitif qui précèdera la prochaine réunion de Comité de Pilotage avec les différents partenaires.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- 1) **Subvention du FDAEC** accordée pour 2015 : 11.627€
- 2) **Suite visite contrôle inopinée chez Groupe PENA à l'initiative des autorités** : une prochaine visite avec M. le Sous-Préfet et les élus sera programmée. Il a été constaté 17 non conformités de stockage dont certaines majeures. Mme le Maire a demandé d'obtenir le rapport.
- 3) **Suite visite APAVE** : non conformités relevées nécessitant travaux sur bâtiments communaux BMEG : 794,05€
- 4) **Frais sur tracteur et épareuse** : achats de pneus arrière pour le tracteur TECHN PNEUS : 1.152,00 € TTC / couteaux épareuse BOUE Frères : 249,72 € TTC, Mécanique Agricole ARNAUDIN : modification et remplacement du bras de l'épareuse : 728,20€ TTC
- 5) **Signalisation** : approvisionnement de 3 pancartes personnalisées pour la télésurveillance à la demande de la gendarmerie suivant textes en vigueur : P. CORDOBA / Pugnac : 234,00€ TTC
- 6) **Entretien annuel** : Dégraissage annuel des hottes de la cuisine de la salle polyvalente suite demande commission sécurité : 474,00€ TTC
- 7) **Agents** : En remplacement de l'agent technique partant en retraite :
 - ✓ Embauche en CDD d'un agent technique à temps partiel 20h semaine en CAE à compter du 22/08/2016.
 - ✓ Embauche d'un agent technique pour à compter du 01/07/16.

- 8) **Contrôle jauges église** : Demande de M. AUDOUIN de la relève des jauges de l'église pour contrôle suite pose il y a an : stabilité apparente à reconstruire en Août/Septembre 2016.
- 9) **Réflexion des élus sur les actions à mettre en place pour embellir les abords du cimetière en 2016**
Suite à la visite des élus au cimetière et afin d'embellir ses abords il a été décidé de mettre en place les actions suivantes : plantations d'arbustes paysagers de couleurs panachées à l'entrée à gauche du cimetière et au fond du nouveau cimetière. Envisager également la création d'un jardin du souvenir. Enlèvement par l'agent technique des déchets à l'entrée de façon plus régulière afin de laisser un endroit propre. Etablissement d'un planning mensuel d'entretien détenu en mairie. Un règlement devra être établi et apposé à l'entrée du cimetière. Prévision d'achats d'arrosoirs manquants à ce jour. Réfection des dessus de murs avec les pierres de tailles prévues à cet effet en attente de pose. Des horaires d'ouverture et fermeture font l'objet d'une réflexion.
- 10) **Réflexion sur chemin rural n° 18 / Tourteau** : M. et Mme BAUP demandent s'il est possible de privatiser la partie haute de ce chemin rural aux uniques riverains de ce petit morceau de chemin étroit. Le Conseil rappelle l'importance d'un sens de circulation dans ce hameau de Tourteau et souhaite au contraire l'instaurer à sens unique afin de donner satisfaction à l'ensemble des riverains de Tourteau et sécuriser la circulation.
- 11) **Demande de 2° sortie sur chemin du lavoir pour Mme LECAILLON** : la demande reçue en mairie doit faire l'objet de visite sur place par un conseiller municipal et de remise de projet précis suivant fourniture du plan cadastral détaillé pour situer précisément la demande.
- 12) **Avis du conseil sur la mise en place des compteurs LINKY** : aujourd'hui deux foyers se sont manifestés contre la mise en place de ces compteurs.
- 13) **Prévisions de manifestations communales** :
- ✓ Dimanche 8 mai 11H30 Mombrier puis à 12h à Samonac commémoration du 8 mai 1945 avec la participation et chant des enfants scolarisés à Samonac / suivi d'un apéritif offert par la municipalité de Samonac
 - ✓ Mercredi 13 juillet soirée : repas dansant offert aux administrés et feu d'artifice + présentation des nouveaux habitants
 - ✓ Septembre 2016 : afin de créer du lien entre administrés, comme annoncé dans le bulletin municipal prévision d'un moment récréatif trimestriel initié par la municipalité réunissant les Samonacaises et Samonacais à la salle polyvalente – accès gratuit – une invitation suivra en temps voulu.

Clôture du Conseil Municipal : 20h55